

HARCELEMENT

Formation Référent en Matière de Lutte Contre le Harcèlement Sexuel et les Agissements Sexistes : CSE et Entreprise

Durée : 1 jours (7 h)

Public : Référents harcèlement CSE et Entreprise

	Code produit	Tarifs *	Participants	Modalités spécifiques
INTRA	P205	1 350 € pour 1 groupe	De 1 à 12 participants	
INTERVISIO	V206	590 € par participant	De 1 à 10 participants	S'assurer que le(s) participant(s) puissent suivre une formation en distanciel dans de bonnes conditions
INTER	P206	650 € par participant	De 1 à 12 participants	
INTRAVISIO	V205	1 350 € pour 1 groupe	De 1 à 10 participants	S'assurer que le(s) participant(s) puissent suivre une formation en distanciel dans de bonnes conditions

* Les tarifs sont nets de TVA, les formations en INTRA engendrent des frais > Nous consulter



Objectifs :

- Comprendre les obligations légales et les définitions du harcèlement sexuel et des agissements sexistes au travail.
- Identifier les signaux révélateurs et les impacts du harcèlement en entreprise.
- Développer des compétences pour prévenir les risques et accompagner les victimes.
- Savoir mener une enquête interne et proposer des actions concrètes en cas de situation signalée.



Programme :

1. Comprendre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail :

- Définir le harcèlement sexuel et les agissements sexistes :
 - Pression grave pour obtenir un acte de nature sexuelle.
 - Propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste non désirés et répétés.
- Différencier le harcèlement sexuel des agissements sexistes et d'autres infractions.
- Identifier les implications légales : statut de délit pénal et obligations réglementaires.
- Étudier des cas pratiques et exemples jurisprudentiels.

2. Identifier le contexte et les enjeux du harcèlement sexuel en entreprise :

- Appréhender les enjeux liés au harcèlement sexuel :
 - **Humains** : absentéisme, stress, détérioration du climat social.
 - **Économiques** : perte de productivité, impacts financiers.
 - **Juridiques** : responsabilité pénale et respect du code du travail.
 - **Image et réputation** : gestion des risques pour l'entreprise.
- Reconnaître les signaux révélateurs : symptômes de stress, stratégies des harceleurs.
- Positionner la prévention du harcèlement dans une démarche globale de prévention des risques psychosociaux (RPS).



3. Maîtriser les outils et méthodes de prévention :

- Évaluer le risque de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes au sein de l'entreprise.
- Mettre en œuvre des actions de prévention :
 - Sensibiliser et former les salariés, CSE et encadrement.
 - Négocier des accords en lien avec l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail.
- Informer sur les obligations spécifiques :
 - Communication auprès des salariés et candidats.
 - Intégration des dispositions légales dans le règlement intérieur.
- Élaborer une procédure interne de signalement et de traitement des faits de harcèlement sexuel.

4. Définir le rôle et les missions des référents :

- Comprendre les missions du référent CSE et du référent entreprise :
 - Accompagner les victimes et garantir leurs droits.
 - Collaborer avec les acteurs internes et externes (RH, médecin du travail, inspection du travail).
 - Proposer des actions concrètes pour la prévention.
- Développer les compétences relationnelles nécessaires pour agir avec empathie et objectivité.

5. Réagir à une situation de harcèlement sexuel :

- Maîtriser les étapes clés d'une enquête interne :
 - Réception et analyse des signalements.
 - Organisation des modalités d'enquête (auditions, délégation d'enquête).
 - Documentation et restitution des conclusions.
- Développer une posture adaptée en tant que référent lors des situations signalées.
- Construire des recommandations et un plan d'action pour éviter la répétition des faits.

Prérequis :

Savoir lire et écrire la langue française

Moyens techniques et pédagogiques :

- Salle équipée de chaises et tables permettant la projection de supports informatiques (écran ou mur blanc)
- Ordinateur et vidéoprojecteur
- Un tableau



Intervenant et moyens d'encadrement :

- Notre équipe pluridisciplinaire – juristes, psychologues, ingénieurs et préventeurs – conjugue ses expertises pour proposer des formations reconnues. Le Cabinet Propuls' est aussi agréé par la CARSAT pour l'externalisation des enquêtes.

Modalités d'évaluation :

Mises en situation

Etudes de cas

Informations complémentaires :

En fin de formation, les participants reçoivent les accès à une boîte à outils numériques

